

SASP FC Grenoble Rugby

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 607 767,22 euros
Siège social : Avenue Albert Reynier, Stade Lesdiguières, 38100 GRENOBLE

491 655 718 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 14 OCTOBRE 2025

DEBUT D'EXTRAIT.....

4. Décision à prendre en suite de la démission de membres du Directoire

4.1. Démission de Monsieur Hassen RACHEDI

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Hassen RACHEDI de ses fonctions de membre du Directoire, notifiée par courrier en date du 14 mai 2025, avec effet au 30 juin 2025.

Par suite de cette démission, un siège de membre du Directoire est devenu vacant. Le Président rappelle que l'article 13 des statuts prévoit que le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Prend acte de la démission de Monsieur Hassen RACHEDI à la date du 30 juin 2025 ;
- Et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre de membre du Directoire restant étant conforme aux dispositions statutaires (4 membres restants).

Cette proposition est mise aux voix :

Voix ayant voté pour :	6
Voix ayant voté contre :	0
Voix s'étant abstenues :	0

En conséquence, cette proposition - est adoptée
~~- n'est pas adoptée~~

4.2. Démission de Monsieur Régis LELEUX

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Régis LELEUX de ses fonctions de membre du Directoire, notifiée par courrier en date du 05 octobre 2025, avec effet au 14 octobre 2025.

Par suite de cette démission, un siège de membre du Directoire est devenu vacant. Le Président rappelle que l'article 13 des statuts prévoit que le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.

DS
LP

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Prend acte de la démission de Monsieur Régis LELEUX à la date du 14 octobre 2025 ;
- Et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre de membre du Directoire restant étant conforme aux dispositions statutaires (3 membres restants).

Cette proposition est mise aux voix :

Voix ayant voté pour :	6
Voix ayant voté contre :	0
Voix s'étant abstenues :	0

En conséquence, cette proposition - est adoptée
~~- n'est pas adoptée~~

4.3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette proposition est mise aux voix :

Voix ayant voté pour :	6
Voix ayant voté contre :	0
Voix s'étant abstenues :	0

En conséquence, cette proposition - est adoptée
~~- n'est pas adoptée~~

FIN D'EXTRAIT

Certifié conforme
M. Laurent PELISSIER
Président du Conseil de surveillance

DocuSigned by:
Laurent PELISSIER
5EE0E421690B46F...